



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques phytosanitaires en 2026

Type d'opportunité : première demande d'opportunité

Périodicité : ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2025, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet/ la demande de reconduction d'enquête sur les pratiques phytosanitaires en 2026 menée auprès des parcelles des exploitations cultivant, en agriculture biologique ou conventionnelle, au moins l'une des 21 cultures suivantes : blé tendre et épeautre, blé dur, orge, maïs grain (y compris les mélanges grain-raffles), maïs fourrage, colza et navette, tournesol, pommes de terre (y compris plants), betteraves sucrières (hors semences), pommes, raisins de cuve, raisins de table, oranges, olives, choux, carottes, fraises de plein air ou sous abris bas, fraises sous serres ou abris hauts, oignons, tomates. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

Objectifs : L'enquête Phyto 2026 permet de décrire et de caractériser les pratiques d'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) lors de la campagne culturale 2026. Les données collectées permettront d'établir, au niveau national, les quantités de substances actives (QSA) utilisées et les superficies traitées pour 21 cultures, en agriculture biologique d'une part et en agriculture conventionnelle d'autre part. L'enquête permettra également de produire des statistiques régionales, mais uniquement pour l'agriculture conventionnelle. Ces résultats régionaux répondent à des besoins exprimés par les utilisateurs nationaux, notamment pour le suivi des politiques publiques environnementales et agricoles à l'échelle territoriale.

Historique et contexte : L'enquête Phyto 2026 est une nouvelle enquête requise par l'évolution de la réglementation européenne en matière de statistiques sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, suite à l'entrée en application du règlement (UE) 2022/2379 et du règlement d'exécution (UE) 2023/1537. L'enquête deviendra annuelle à compter de la campagne agricole 2028.

Place dans le dispositif statistique et concertation :

Cette enquête vient compléter le dispositif existant des enquêtes sur les pratiques culturales, qui fournissent, de manière apériodique (tous les 4 à 5 ans), des données sur les itinéraires techniques suivis dans une filière donnée, y compris des informations sur l'utilisation phytosanitaire. Toutefois ces enquêtes ne permettent pas de disposer chaque année d'une vision complète et simultanée des pratiques phytopharmaceutiques sur les principales filières végétales en France (grandes cultures, maraîchage, viticulture et arboriculture). Or, ces données sont d'autant plus importantes que l'usage des produits phytopharmaceutiques dépend fortement des conditions climatiques annuelles.

Ces informations sur les usages (produits utilisés sur une surface d'une culture donnée) viennent aussi compléter les données issues de la BNVD (Banque Nationale des Ventes Réalisées par les

Distributeurs), qui ne permettent de connaître que les volumes de produits achetés.

Questionnaire et collecte :

Le questionnaire s'organise autour de trois grands volets : identification de l'exploitation et du répondant, caractéristiques de la parcelle enquêtée : pratiques phytosanitaires : il vise à reconstituer l'ensemble des traitements PPP réalisés sur la parcelle enquêtée pendant la campagne 2026. Pour chaque intervention, la date du passage, le nom du produit, son numéro d'autorisation de mise sur le marché, la cible visée, la dose appliquée (avec son unité), la quantité de bouillie et la proportion de surface effectivement traitée sont collectés.

La collecte aura lieu d'octobre 2026 à février 2027 et portera sur la campagne culturale 2026. Elle est réalisée principalement par internet (mode de collecte Cawi), avec des relances téléphoniques si nécessaire. Afin de limiter la charge statistique pesant sur les exploitants agricoles, l'enquête Phyto 2026 propose des modes de collecte innovants pour les grandes cultures, notamment la saisie en ligne ou le transfert direct de données phytosanitaires issues de logiciels de gestion parcellaire.

Le questionnaire a ainsi été allégé au maximum par rapport à une enquête classique sur les pratiques culturales, en se concentrant exclusivement sur les données nécessaires au calcul des indicateurs européens de suivi de l'utilisation des PPP.

Utilisateurs et diffusion : Eurostat, les directions générales des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, des agences et établissements publics, des Instituts techniques agricoles : Inrae et CNRS (Centre national de recherche scientifique), La première publication interviendra au 1er semestre 2028, après la transmission des données à l'UE fin décembre 2027 pour la réponse au règlement (UE) 2023/1537. Les données individuelles seront mises à disposition des instituts de recherche via le CASD (Centre d'accès sécurisé aux données)

Remarques en commission : les échanges en commission ont permis de confirmer que les enquêtes pratiques culturales seraient maintenues et d'indiquer que le nouveau dispositif de collecte innovant, dont l'expérimentation a été préparée et discutée dans le cadre d'un groupe de travail Cnis, visait avant tout à alléger la charge des répondants.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour la collecte 2026-2027 portant sur la campagne 2026.

L'opportunité est accordée pour la collecte 2026-2027